

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
16 mars 2026**Date d'affichage :**
21 mars 2026**Objet**
Élection du maire

De la commune SAULX

Séance du 20 mars 2026 à 17 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. CASSET Jean-Paul

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

M. BEURTON Marvin

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CASSET Jean-Paul, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions et rappelé les résultats constatés au procès-verbal du 15 mars 2026.

M. BEURTON Marvin a été désigné comme secrétaire de séance.

M. CASSET a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Mme TARAN Sophie et M. ROSSE Christophe.

Le président demande qui est candidat à la fonction de

maire. Est candidat M. GONZALES Ben

Résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- b. Nombre de votants : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés : 15
- f. Majorité absolue : 8

M. GONZALES Benjamin a obtenu 15 voix.

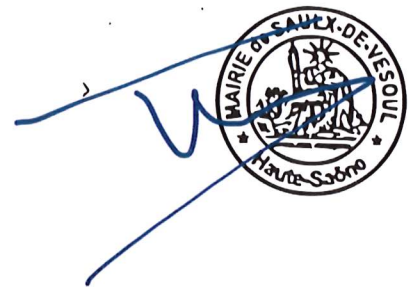
M. GONZALES Benjamin a été proclamé Maire de la commune de SAULX et a été immédiatement installé.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 20 mars 2026.

Publié ou notifié le 20 mars 2026.

Fait à SAULX, le 21 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
16 mars 2026Date d'affichage :
21 mars 2026Objet
Élection du Maire

De la commune SAULX

Séance du 20 mars 2026 à 17 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. CASSET Jean-Paul

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

M. BEURTON Marvin

Délibération rectificative

Vu le Code général des collectivités territoriales, les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Après avoir procédé au vote à scrutin secret, le conseil municipal décide d' :

- Élire Monsieur Benjamin GONZALES, Maire de la Commune de SAULX
- Installer le Maire ;
- Autoriser Benjamin GONZALES, Maire, à signer tout document afférent à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260320-1393-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 20 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
16 mars 2026Date d'affichage :
21 mars 2026

Objet

Nombre d'adjoints

De la commune SAULX

Séance du 20 mars 2026 à 17 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

M. BEURTON Marvin

Le maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, par 15 voix POUR et zéro abstentions, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260320-1378-DE

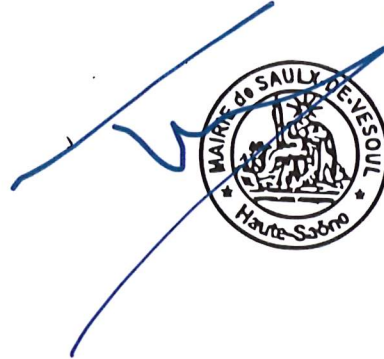


Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfec
mars 2026.

Publié ou notifié le 20 mars 2026.

Fait à SAULX, le 21 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
16 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026

Objet

Détermination
du nombre
d'adjoints au
maire

De la commune SAULX

Séance du 20 mars 2026 à 17 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

M. BEURTON Marvin

Délibération rectificative

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal doit délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Fixer à trois le nombre d'adjoints au Maire de la commune de SAULX

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260320-1392-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 20 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
16 mars 2026Date d'affichage :
21 mars 2026

Objet

Élection des
adjoints

De la commune SAULX

Séance du 20 mars 2026 à 17 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

M. BEURTON Marvin

Sous la présidence de M. GONZALES Benjamin élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Mme TARAN et M. ROSSE comme assesseur pour ce scrutin.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Elle est mentionnée ci-dessous :

Mme TARAN Sophie

M. ROSSE Christophe

Mme BOISSEAUX Monique

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Résultats :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- b. Nombre de votants : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés : 15
- f. Majorité absolue : 8

La liste a obtenu 15 voix. Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. GONZALES Benjamin, ils ont pris rang dans l'ordre défini ci-dessous :

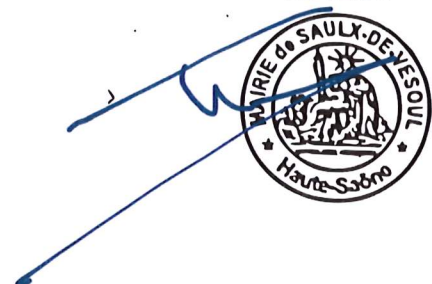
- 1. Mme TARAN Sophie
- 2. M. ROSSE Christophe
- 3. Mme BOISSEAUX Monique

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 20 mars 2026.

Publié ou notifié le 20 mars 2026.

Fait à SAULX, le 21 mars 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
16 mars 2026Date d'affichage :
31 mars 2026

Objet

Election de trois
adjoints au
Maire

De la commune SAULX

Séance du 20 mars 2026 à 17 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, FAIVRE Thomas, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Secrétaire de séance :

M. BEURTON Marvin

Délibération rectificative

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après avoir procédé au vote à scrutin secret, le conseil

municipal décide d' :

- Élire Madame Sophie TARAN, Christophe ROSSE et Monique BOISSEAUX, adjoints au Maire de la commune de SAULX.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 20 mars 2026.

Publié ou notifié le 31 mars 2026.

Fait à SAULX, le 31 mars 2026

Le Maire

